Publié le 08/06/2023



ID: 001-200070118-20230607-ARR\_23\_06\_01-AR



## Département de l'Ain Arrondissement de Bourg en Bresse

# Arrêté de désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques n°2023-06-01

Le Président de la Communauté de Communes VAL DE SAONE CENTRE,

Vu le Code des relations entre le public et les administrations, notamment les articles L.330-1 et R. 330-2 à R. 330-4,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

Monsieur Thierry REIGNER, Chargé de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux, est désigné comme personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) au sein de la Communauté de Communes VAL DE SAONE CENTRE.

#### **ARTICLE 2**

Monsieur Thierry REIGNER est notamment chargé en cette qualité de PRADA:

- de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques et de veiller à leur instruction,
- d'informer et de conseiller les agents et les élus de la communauté de communes sur le droit applicable et les suites à donner à ces demandes,
- d'assurer la liaison entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA),
- de prévenir ainsi tout contentieux en matière d'accès aux documents administratifs ou de réutilisation des informations publiques.

#### **ARTICLE 3**

Les coordonnées professionnelles de Monsieur Thierry REIGNER sont les suivantes :

Communauté de Communes Val de Saône Centre Service Marchés publics et dossiers juridiques Parc Visiosport - 166 Route de Francheleins 01090 MONTCEAUX accueil@ccvsc01.org

### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la communauté de communes, notifié à l'intéressé, transmis au représentant de l'Etat et à la CADA et publié sur le site internet de la communauté de communes.

Fait à Montceaux, le 7 juin 2023

Le Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : De la publication sur le site internet le : Et de la notification à la date ci-dessous complétée par l'intéressé Le Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX